

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE DE POSTES AU
CENTRE NAUTIQUE NAUTILIS**

Direction Ressources - Secrétariat
N° 2017-D-415

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1°
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2014.05.128 du conseil communautaire du 15 mai 2014 portant délégation d'attributions du conseil au Président,
- Vu l'arrêté A n° 4 du 27 janvier 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information.

Considérant l'accroissement temporaire d'activité pour le fonctionnement du centre nautique patinoire,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire des postes suivants :

- opérateurs des activités physiques et sportives : 3
 - éducateurs des activités physiques et sportives : 2
 - adjoints techniques de 2ème classe : 2
- pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Article 3 - Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **01 décembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **01 décembre 2017**